



Règlement des compétitions (Annexe au Règlement Intérieur)

Article 1

Est compétiteur toute joueuse ou joueur appartenant à une équipe du club, ou participant à au moins un tournoi dans la saison. Elle ou il devra signer ce règlement des compétitions.

Article 2

L'inscription à un tournoi rend obligatoire l'acceptation des règles officielles adoptées par la fédération Française de Badminton.

Article 3

Tout compétiteur s'inscrivant aux Championnats Interclubs de la Ligue Nouvelle Aquitaine, s'engage sur la durée de la saison à participer aux rencontres, sauf cas de force majeure et motivée ; le capitaine d'équipe a la charge d'organiser les rencontres, de composer ses équipes, et fait le lien avec les autres équipes du Championnat.

Article 4

Pour les équipes régionales et départementales, le club prend en charge :

- Le montant de l'inscription pour la saison.
 - Les volants pour les différentes rencontres.
 - Le pot d'accueil ou de clôture lorsque la rencontre a lieu à domicile.
 - Les frais kilométriques en cas de déplacement à l'extérieur pour les déplacements groupés
- Lors de l'organisation d'une rencontre d'une catégorie (Régionale comme Départementale), il serait souhaitable que les joueurs d'autres catégories non concernées soient actifs dans cette organisation.

Article 5

1 / Les joueurs peuvent se tenir informés des différents tournois via le site badiste.fr.

2 / Chaque joueur se chargera personnellement de son inscription sur badiste.fr puis de son inscription réelle avec paiement, avec les documents mis à disposition par les clubs organisateurs, et ce dans les dates limites imposées par ces derniers.

3 / L'inscription à un tournoi (double ou mixte) avec un joueur licencié d'un autre club est permis.

4/ Le club prend en charge quatre inscriptions de tournoi (à un tableau) dans l'année pour chaque compétiteur, jeune ou adulte, ainsi qu'un tableau d'un tournoi organisé par le club. Il suffira au joueur concerné (ou à son représentant légal) de demander et remplir une feuille de frais que le club s'engage à lui mettre à disposition. Cette feuille de frais sera à remettre au responsable de la commission compétition.

Article 6

L'inscription à un tournoi rend obligatoire sa participation. En cas d'impossibilité de participer, le compétiteur doit alerter le responsable du club organisateur dans les plus brefs délais, et fournir un justificatif valable (Certificat médical par ex.) au plus tard la veille de la compétition auprès du Juge Arbitre de la compétition en question ou auprès du comité organisateur de celle-ci ; ou, le cas échéant, auprès de la ligue dans les cinq jours suivants la compétition. Il est demandé dans ce cas d'envoyer une copie de ce justificatif au secrétariat du club.

En l'absence d'une telle justification, la commission Arbitrage de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton appliquera au joueur une suspension de trois mois pour toutes compétitions confondues : tournois mais aussi championnats interclubs. Il est donc important de garder à l'esprit qu'une suspension pour forfait volontaire (sans justificatif) non seulement sanctionnera le compétiteur concerné mais aussi l'équipe dans laquelle il est engagé.

Article 7

Le transport des jeunes compétiteurs sur les lieux de tournois est à la charge des parents. Dans la mesure du possible, un entraîneur en assurera le coaching.

**Le Comité Directeur du Bad'Alliance Tonnay-Charente
Le président du BATC, M. Nicolas VIAUD**

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Je soussigné :

déclare avoir pris connaissance du règlement des Compétitions, et en accepte toutes les conditions

Fait à :

Le :

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :

83 rue Alsace Lorraine - 17430 TONNAY-CHARENTE
06 80 52 99 19 - ✉ contact@badminton-tonnay-charente.fr
www.badminton-tonnay-charente.fr